

# Protocole d'organisation des camps Guides 2020

# Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Introduction.....   | 3  |
| Généralités à propos du protocole.....                                    | 4  |
| Principe de la « bulle ».....   | 4  |
| Un camp qui ne comporte qu'une seule bulle de max. 50 personnes.....      | 5  |
| Un camp qui comporte plusieurs bulles de max. 50 personnes par bulle..... | 5  |
| Organisation des visites.....   | 6  |
| Les Staffs d'Unité.....   | 6  |
| Les Cadres.....   | 6  |
| Les parents.....  | 6  |
| L'aumônier.....   | 6  |
| Participation, arrivée et départ des enfants.....                         | 7  |
| Registre de présences, fiches médicales et traçage.....                   | 8  |
| Règles d'hygiène renforcées.....  | 8  |
| Organisation des animations/activités.....                                | 9  |
| Hike.....   | 9  |
| Nuitée(s) à l'extérieur du camp.....                                      | 9  |
| Animations hors du camp.....  | 9  |
| Activités spécifiques hors camp.....                                      | 9  |
| Contacts avec d'autres camps.....   | 9  |
| Procédure d'urgence.....  | 10 |
| Communication sur les mesures.....  | 10 |
| Préparation et engagement de camp.....                                    | 10 |
| Camp Horizon en Belgique, c'est possible !.....                           | 11 |
| Annexe.....   | 13 |
| Groupe à risques en pédiatrie.....  | 14 |

Photo de couverture : 3<sup>e</sup> HE - Thuin

Photo pages 2 et 3 : 38<sup>e</sup> BE - Woluwé-St-Lambert





# Introduction

Le *Protocole d'organisation des camps Guides* est inspiré du protocole de la Ministre de la Jeunesse en Fédération Wallonie - Bruxelles et a été co-construit par des bénévoles Guides, des experts pédiatriques ainsi que des experts de la santé. Il comprend toutes les mesures et conditions indispensables à l'organisation de ton camp. Certains points peuvent être différents de la circulaire et des réalités d'autres Mouvements, ceci pour coller davantage à ta situation.

En date du 27 mai 2020, des discussions sont encore en cours entre le cabinet de la Jeunesse et celui de l'Enfance. Des précisions sont dès lors encore possibles dans les prochains jours.





## Généralités à propos du protocole

Ce protocole s'applique à l'ensemble des membres du Mouvement.

Les camps en Belgique sont autorisés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Par conséquent, il n'est pas autorisé d'organiser un camp ou un pré-camp avant cette date.

Ce protocole concerne exclusivement l'organisation des camps en Belgique. La position du Mouvement concernant la tenue des camps hors du territoire sera communiquée séparément.

La Fédération interdit les camps itinérants.

## Principe de la « bulle »

Les participants aux camps des mouvements de jeunesse seront répartis dans des bulles de contacts de maximum 50 personnes, Staffs et intendants inclus.

Une personne ne peut en aucun cas être membre de plusieurs bulles simultanément.

Par souci de transparence envers l'ensemble des participants, si un membre d'une bulle prévoit d'enchaîner avec une autre bulle endéans les 14 jours, et sans avis contraire du gouvernement, les participants aux deux bulles seront préalablement informés de la situation.

La bulle est définie comme ceci : il s'agit d'un groupe de participants de maximum 50 personnes incluant Animés, Animateurs et intendants dans lequel les règles concernant le port du masque et le respect de la distanciation sociale seront assouplies même s'il reste recommandé d'éviter les contacts intenses entre les personnes. Elles sont identifiées dès le départ dans un registre ne disposant que de 50 places et qui est non modifiable.

En respectant ce concept de bulle et ses règles, le partage d'un dortoir ou de tentes entre les participants appartenant à une même bulle sera, dès lors, autorisé.

Les contacts avec l'extérieur seront limités au maximum. En cas de contact avec des personnes extérieures à la bulle, outre les mesures de distanciation, le port du masque sera obligatoire pour les Animateurs, intendants, Aventures, Horizons et Routes.

Tout individu se joignant au groupe, à une partie de groupe ou à un de ses membres, sans respect des mesures liées à la rencontre de la bulle avec des personnes extérieures (y compris au pré-camp, et même s'il ne reste pas durant le camp) doit être comptabilisé comme 1 membre de la bulle.

Si un camp compte plusieurs bulles de 50 personnes, il devra être organisé de telle manière qu'il n'y ait aucun contact entre ces bulles.

La Fédération encourage au maximum, et dans la mesure du possible, la tenue des camps sous le format « 1 endroit de camp = 1 bulle ».



Si après analyse des possibilités, aucune autre alternative n'est possible, on peut retrouver 2 cas de figure sur un même endroit de camp :

## Un camp qui ne comporte qu'une seule bulle de max. 50 personnes

L'ensemble des participants (Animateurs, Animés et intendants) se côtoie au sein de la bulle sans recommandations en termes de port de masque ou de distanciation sociale. La bulle est fixe, c'est-à-dire que les membres de la bulle ne peuvent pas échanger leur place avec des personnes extérieures à cette bulle ou des membres d'une autre bulle.

## Un camp qui comporte plusieurs bulles de max. 50 personnes par bulle

Chaque bulle devra clairement et facilement être identifiée (foulard spécifique, casquette, signe d'appartenance...)

Chacune des bulles devra disposer d'une infrastructure séparée/différente comprenant la zone de couchage, les zones de repas, les espaces de jeu, les installations sanitaires. Si la « privatisation » de ces zones n'est pas possible sur le camp, et à l'exception des zones de couchage qui doivent être strictement distinctes entre les bulles, les autres zones peuvent être utilisées alternativement par plusieurs bulles à condition qu'il n'y ait jamais de contact entre les bulles et à condition de les désinfecter entre deux usages, sans oublier d'aérer.

L'encadrement sera fixe par bulle. Il n'est donc pas imaginable que des Animateurs animent tantôt les Animés d'une bulle, tantôt ceux d'une autre...

Même si dans le cas d'un camp multi-bulles, nous recommandons la présence d'équipes distinctes d'intendance pour chaque bulle et puisqu'une personne ne peut être membre de plusieurs bulles, 2 options s'offrent à une équipe d'intendance qui cuisinerait malgré tout pour 2 bulles :

**Option 1 :** l'équipe d'intendance se rattache à une bulle avec laquelle elle ne devra pas porter le masque et respecter les distanciations, mais sera alors considérée comme contact extérieur pour l'autre bulle avec application des mesures strictes de distanciation et port du masque lors de ses contacts (les plus limités possible).

**Option 2 :** l'équipe d'intendance se considère comme une bulle à part entière et respecte strictement les mesures de distanciation et de port du masque lors des contacts, les plus limités possibles, avec les différentes bulles (cela sous-entend qu'ils cuisineront et assureront l'intendance, mais n'encadreront pas la distribution des repas ni les vaisselles qui devront être prises en charge par des membres de la bulle concernée). Toutes les interactions avec les autres bulles devront être indiquées dans les registres des bulles concernées.



38° BE - Woluwé-St-Lambert

Dans la mesure du possible, chaque bulle disposera de son propre matériel de camp. Les objets qui ne peuvent pas être répartis (matériel trop onéreux, difficilement transportable...) pourront tout de même être partagés entre les groupes à condition que les surfaces de contact soient désinfectées entre chaque utilisation par des bulles distinctes. Des informations plus détaillées concernant l'entretien et les types de produits à utiliser seront communiquées ultérieurement.

Dans tous les cas de figure, le départ d'un individu d'une bulle est définitif. Celui-ci compte quand même dans le total des 50 personnes de la bulle jusqu'à la fin du camp.

La notion de départ du camp est définie comme étant le fait de quitter le camp et d'avoir des interactions sociales extérieures à la bulle, en dehors des besoins propres à la bonne tenue du camp (ex : retour d'un Animateur ou Animé dans sa bulle familiale ou professionnelle, ne fût-ce que pour une nuit, fugue d'un Animé...).



# Organisation des visites

Toute personne qui n'est pas membre de la bulle est considérée comme une personne extérieure.

L'interaction de personnes extérieures avec la bulle est à limiter au maximum. Si l'interaction n'est pas nécessaire ou peut être évitée, elle ne doit pas avoir lieu.

Les visites de courtoisie (ami.e.s, anciens...) sont donc strictement interdites.

## Les Staffs d'Unité

Les Staffs d'Unité sont autorisés à déléguer une seule personne par camp en vue d'assurer un support auprès de l'équipe d'Animateurs et d'intendants et de les aider à la bonne mise en application des mesures exigées. Cette personne ne doit pas obligatoirement être membre du Staff d'Unité et est de toute façon considérée comme une personne extérieure à la bulle.

Ainsi, en sa présence, qui sera limitée au maximum, les Animateurs et intendants en contact avec elle et la personne elle-même devront porter un masque et respecter les mesures de distanciation sociale.

Sauf en cas de réelle nécessité, la personne déléguée par le Staff d'Unité n'aura pas de contact avec les Animés. Si un contact avec un Animé est toutefois absolument nécessaire, le port du masque sera également de rigueur pour l'Animé (dans les Groupes Aventures, Horizons et Routes).

Dans la mesure du possible, le Staff d'Unité veillera à ce que la personne ne se rende pas sur plusieurs camps.

## Les Cadres

Les Cadres de Région/Formation/Membres de l'EF/CA/Carrick ne sont pas autorisés à effectuer des visites de courtoisie sur les camps. Seul un Cadre dûment mandaté par la Cellule de Crise Guide sera autorisé à se rendre sur un camp.

Cette personne sera considérée comme une personne extérieure à la bulle.

En sa présence, les Animateurs, intendants et les Aventures, Horizons et Routes en contact direct avec le Cadre, ainsi que ce dernier, devront porter un masque et respecter les mesures de distanciation sociale.

## Les parents

Les parents ne sont pas autorisés sur le camp.

Toutefois, si les circonstances requièrent le retour de l'enfant à la maison, notamment pour raison de maladie ou blessure, les parents seront contactés et autorisés à venir rechercher un enfant.

Ils sont considérés comme personnes extérieures à la bulle, resteront dans la mesure du possible en « zone tampon » et devront porter un masque et respecter les mesures de distanciation sociale.

Il n'y aura pas de journée des parents ni aucune autre activité en leur présence (que ce soit en début, en cours ou en fin de séjour).

## L'aumônier

L'aumônier ne sera pas autorisé à venir sur les camps cette année, étant donné que la circulaire insiste sur l'importance de limiter les contacts entre la bulle et les personnes extérieures et que ce protocole prévoit que les personnes extérieures n'auront pas de contact non strictement nécessaire avec les Animés.



## Participation, arrivée et départ des enfants

Aucun participant (Animé, Animateur ou intendant) étant malade au moment du départ ou ayant été malade dans les 5 jours précédant le départ ne pourra participer au camp.

Les participants qui font partie des groupes à risque (cf. liste annexée) ne peuvent prendre part au camp qu'avec l'autorisation de leur parent/responsable légal. Le conseil du médecin traitant est recommandé en cas de doute.

Un participant qui est ou devient malade au camp ne pourra pas continuer à y participer. Les encadrants organiseront son rapatriement avec ses parents.

Pour l'arrivée/départ des Animés, une « zone tampon » de dépôt et/ou récupération sera clairement définie et matérialisée sur le camp ou au lieu de rassemblement.

Afin de réduire les risques d'engorgement lors de l'accueil ou du départ des participants, il est recommandé de définir des plages horaires par Sizaine, Patrouille, tranche d'âge, par exemple.

Voici les points d'attention (valables pour tous les Groupes) :

- Le principe général est que les personnes extérieures (en ce compris les parents/accompagnants) ne sont pas autorisées dans l'enceinte de l'endroit de camp (au-delà de la « zone tampon »).
- Un Animateur (porteur d'un masque et gardant ses distances) se tiendra à disposition pour gérer l'administration.
- Les parents/accompagnants seront invités à décharger les bagages qui seront pris en charge par des membres de la bulle (après leur départ).
- Après avoir salué l'Animé, le parent/accompagnant quittera la zone dans les plus brefs délais.
- Les parents/accompagnants ne sont pas autorisés à installer le couchage des enfants. Celui-ci sera pris en charge par des membres de la bulle.
- Après chaque départ de parent/accompagnant, les Animateurs ayant eu des contacts avec lui/elle se laveront les mains à l'eau et au savon ou, à défaut, à l'aide d'une solution hydroalcoolique.
- Lors de l'installation des couchages, les Animateurs/intendants procéderont à une désinfection de ceux-ci.
- Il n'y aura ni « journée des parents », ni rassemblement avec les parents/accompagnants que ce soit au début, pendant ou à la fin du camp.





## Registre de présences, fiches médicales et traçage

Tout au long de la durée du camp, l'Animateur ou l'intendant qui sera désigné pour assurer cette fonction enregistrera les présences ainsi que les différentes interactions. Les implications seront les suivantes :

- Tenue d'une liste des membres de chaque bulle
- Enregistrement des contacts extérieurs tels que les fournisseurs, la police, un Chef d'Unité, M. ou Mme Camp, des parents, le propriétaire...
- Décrire les interactions avec d'autres bulles (par exemple, partage d'un même endroit pour un repas, réunion de Staff entre membres de Staff de 2 bulles avec masque et maintien des distanciations...)

Les fiches médicales seront tenues à jour et accompagnées des autorisations parentales et/ou médicales en ce qui concerne les groupes à risque.

Ces données peuvent être demandées à tout moment par les inspecteurs corona dans le cadre du traçage d'éventuelles personnes infectées.

NB : Des formulaires types seront proposés parmi les outils qui seront mis à disposition des Groupes.

## Règles d'hygiène renforcées

- Tous les participants doivent se laver les mains avant et après chaque activité, les repas et le passage aux toilettes.
- Les locaux ou les tentes doivent être régulièrement aérés.
- Les surfaces de contacts (bancs, chaises, sanitaires...) seront régulièrement nettoyées.
- L'eau courante sur le camp n'est pas obligatoire, mais souhaitable. L'important est de bien se laver les mains à l'eau et au savon et les sécher (ou à défaut de cette possibilité de choix, à l'aide d'une solution hydroalcoolique).

Veiller à un approvisionnement en eau suffisant durant toute la période du camp.

- Sensibiliser les participants à tousser dans leur coude et à utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Les participants veilleront à éviter les contacts intenses lors des jeux ou des activités, pas de contact au niveau du visage...
- Éviter les jeux où ils doivent se toucher le visage, attraper un bonbon dans un bassin de farine, mordre une pomme suspendue, goûter des ingrédients en replongeant la cuillère dans le récipient...
- En dehors de la bulle, dès que le risque de croiser une personne extérieure existe, les Animateurs et intendants de tous les Groupes ainsi que les Animés des Groupes Aventures, Horizons et Routes devront obligatoirement porter un masque qui couvre la bouche et le nez.
- Les soins de plaies devront être dispensés aux Animés de plus de 12 ans avec un masque buccal et éventuellement des gants.
- En cas d'utilisation de matériel proposé par des personnes extérieures, il faudra veiller à ce qu'il soit proposé et/ou livré dans le respect des mesures d'hygiène.
- Les Animateurs seront attentifs plus que jamais au respect des heures de sommeil des Animés et des Animateurs. En effet, la fatigue a un impact sur le système immunitaire.





# Organisation des animations/activités

Les activités pendant le camp seront organisées autant que possible en plein air. Elles seront organisées dans la mesure du possible et, de préférence, un maximum sur l'espace « camp » (cour, prairie, bois, jardin...) en répartissant les bulles sur la capacité la plus étendue possible de la surface et des infrastructures louées pour le camp.

Les activités en contact physique entre les bulles ne seront pas possibles. Les activités sans contacts physiques entre les bulles, mais pour lesquelles les bulles sont rassemblées telles que les rassemblements, les veillées, les feux de camp, les « boums »... sont également interdites.

Il est interdit d'organiser des promenades avec la bulle en raison du risque de contact avec des personnes extérieures.

Les déplacements nécessaires avec la bulle en dehors de l'endroit de camp dont le but est de se rendre sur la zone d'activité/d'animation se feront en empruntant le chemin le plus direct permettant à la bulle le moins de risques de contact possible avec les personnes à l'extérieur.

## Hike

Un hike est à comprendre comme une marche (dont la distance maximale à parcourir en fonction du Groupe est définie dans le Code Guide) ou une excursion en journée des Animés, avec ou sans animateurs. La définition prévoit la possibilité de logement à l'extérieur du camp pour certains Groupes.

Étant donné que le protocole du Ministère de la Jeunesse déconseille d'organiser des promenades avec la bulle en raison du risque de contact avec des personnes extérieures et étant donné que l'absence éventuelle d'animateurs à l'occasion de ces balades ne permet pas de veiller au respect des règles, la Fédération interdit cette activité.

## Nuitée(s) à l'extérieur du camp

Toute nuitée à l'extérieur du camp est strictement interdite.

## Animations hors du camp

Si la bulle ou une partie de la bulle part en animation hors du camp (prairie/zone boisée autorisée), elle devra suivre les mesures concernant le contact avec des personnes extérieures (conserver les distanciations sociales en cas de rencontre et, au besoin, port du masque pour les Guides Aventures, Horizons, Routes ainsi que les animateurs et intendants).

De même, et afin de ne pas prendre de risques inutiles, les animations dans les zones habitées sont interdites.

Pour rappel, le porte-à-porte est interdit, comme indiqué dans la position commune des mouvements de jeunesse. En ces temps particuliers, cela est d'autant plus applicable. Par extension, le Code Guide reste également d'application pendant l'année et le camp (pas de virées, de droppings/largages...).

## Activités spécifiques hors camp (location, parcours de corde, piscine, lieux de loisirs...)

Étant donné que chaque bulle est fixe et que l'objectif est que la bulle ait le moins de contacts possible avec des personnes extérieures, la participation à des activités spécifiques hors camp (location de kayaks, parcours de corde, musée, piscine, lieux de loisirs...) est interdite par la Fédération.

## Contacts avec d'autres camps

Étant donné que chaque bulle est fixe et qu'il ne peut en aucun cas y avoir de contact physique entre plusieurs bulles, les contacts avec d'autres camps sont de ce fait interdits. Plus que jamais les virées (déjà interdites par le Code Guide et la position commune GSB) seront sanctionnées.



## Procédure d'urgence

En cas d'infection au COVID-19, une procédure spécifique devra être scrupuleusement suivie. Celle-ci sera élaborée et transmise à tous les Groupes avant le départ en camp.

Ses principaux éléments concerneront notamment :

- La présence et l'utilisation d'un espace de quarantaine en cas de suspicion d'infection
- Le départ du camp d'un participant malade
- Le contact préalable avec un médecin à proximité du camp
- En cas d'urgence, le contact de la Cellule de Crise au : 0498/94.22.02, disponible 24/7.

Nous communiquerons plus en détail, avant le départ au camp, par rapport à cette procédure d'urgence.

## Communication sur les mesures

Tous les acteurs impliqués dans le camp (participants, parents, fournisseurs...) seront informés des règles et des mesures prises.

Des accords clairs seront conclus avec tous les participants au camp concernant les mesures prises, et cela sera soutenu (visuellement) par une communication/des pictogrammes.

La Fédération proposera des outils de communication pour aider les Staffs dans cette communication.

## Préparation et engagement de camp

La Fédération laisse la liberté aux Staffs d'Unité et Cadres de Région de demander ou non des adaptations aux préparations de camp déjà transmises, en fonction des besoins analysés lors de leur lecture.

Étant donné les nouvelles règles apportées dans ce protocole, chaque Staff devra néanmoins signer un nouvel Engagement de camp. Celui-ci apporte des précisions quant aux mesures supplémentaires et/ou modifiées reprises dans ce document et/ou les suivants. Par sa signature, le Staff s'engage à les respecter et reconnaît avoir été informé de la possibilité de contrôle de ces dernières, pouvant entraîner, le cas échéant, l'annulation du camp en cas de non-respect.





# Camp Horizon en Belgique, c'est possible !

## La règle d'or

Tous logés à la même enseigne - le principe du camp Horizon sera le même que celui de tous les autres camps du Mouvement : vivre dans une bulle la plus hermétique possible de maximum 50 personnes.

## Principe de la bulle

En pratique, cette règle d'or permet l'organisation d'un camp sous deux formes :

- Votre Chaîne vit un camp indépendant et autonome juste entre vous (ou éventuellement avec une ou plusieurs autre(s) Chaîne(s) à condition de respecter la bulle unique de maximum 50 personnes).
- Votre Chaîne se joint à une bulle existante (autre Groupe de ton Unité, de ta Région...) à condition qu'avec votre présence, cette bulle ne dépasse pas les 50 personnes et qu'il y ait au moins un intérêt pédagogique(s) mutuel préalablement défini(s) et validé(s). En d'autres termes, le but n'est pas de répondre à un besoin logistique, mais de créer de réelles interactions entre deux Groupes membres d'une même bulle.

## Finalité du camp

### Camp projet

Tu as la chance de pouvoir construire un projet « Covid-safe » avec ta bulle. Les règles concernant les visites dans le Protocole d'organisation des camps Guides 2020 sont d'application. Dans le cadre d'un projet, elles se traduisent comme suit :

- Ton projet doit pouvoir se faire sans interactions avec des personnes extérieures, exceptés des personnes qui se joindraient à ta bulle, en respectant la limite des 50 personnes max.
- Cela veut donc dire que les visites des coordinateurs ou toute autre personne liée à votre projet sont à limiter au strict nécessaire (briefing, découverte des lieux, ...), mais restent possibles en suivant les règles d'hygiène et de distanciation sociale (port du masque, lavage des mains. 1.5 m de distance). Si tu as un doute quant au caractère « Covid-safe » de ton projet, n'hésite pas à nous contacter sur l'adresse [coronavirus@guides.be](mailto:coronavirus@guides.be)

### Camp expérience en Groupe

Tu n'as pas eu l'occasion de construire un camp projet, mais tu as la chance de pouvoir vivre un moment hors du commun en Chaîne (ou en partenariat avec un autre Groupe).

- Le *Protocole d'organisation des camps Guides 2020* est d'application.

## Activités

Comme pour le reste du Mouvement, les activités spécifiques hors camp sont interdites.

Pour rappel : les camps itinérants, la tournée des camps de ton Unité, les balades à pied ou à vélo sont interdits pour l'ensemble du Mouvement. Tout endroit ne permettant pas de respecter le principe de bulle hermétique, un camping par exemple, est proscrit.

## Pistes pédagogiques

En panne d'inspiration ? Nous ne manquerons pas de revenir vers toi dans les prochains jours avec des pistes plus concrètes.

NB : comme d'habitude, si, dans le cadre de ton camp, tu es soumis aux règles de deux fédérations différentes, il va de soi que c'est la règle la plus restrictive qui prévaut.







# Annexe

# Groupe à risques en pédiatrie

Cette liste a été réalisée avec soin après consultation de diverses associations professionnelles et organisations spécialisées dans le domaine de la pédiatrie.

Nous tenons à souligner qu'elle a pour objectif de servir de ligne directrice. Il est donc possible d'y déroger s'il existe un motif raisonnable, en concertation avec le médecin traitant du patient. Cette liste n'est pas non plus exhaustive. Son application relève de la responsabilité du médecin traitant après discussion avec le patient, ses parents et/ou les soignants impliqués.

Cette liste se veut une aide à la décision d'autoriser les enfants à participer au camp.

## Remarques générales

- Il est conseillé aux enfants traités par des corticostéroïdes à haute dose, c'est-à-dire  $> 20\text{mg/j}$  de prednisolone (ou  $> 0,5\text{mg/kg/j}$  pour les enfants de  $< 40\text{kg}$ ) de ne pas participer au camp.
- Les enfants sous traitement comprenant des médicaments immunosuppresseurs et les enfants atteints de maladies chroniques graves : à discuter avec le médecin traitant.
- Tout comme le reste de la population et tel que demandé par le Conseil National de Sécurité, les enfants atteints d'une maladie chronique et autorisés à participer au camp doivent suivre strictement les directives concernant les mesures d'hygiène, le respect de la distanciation sociale et le port du masque buccal (selon leur âge).
- Les personnes vivant sous le même toit que les patients à risque sont autorisés à participer au camp, à condition, de respecter strictement les mesures d'hygiène reprises ci-dessus. Dès qu'un membre de la maison présente des symptômes de maladie, il est nécessaire de prendre contact avec un médecin et d'appliquer les mesures d'isolement décrites par Sciensano.

## Cardiologie

### Ne peuvent pas participer au camp (sauf exception):

- Après transplantation cardiaque
- En cas d'hypertension pulmonaire
- En cas d'insuffisance cardiaque grave

## Endocrinologie

### Peuvent participer au camp :

- les enfants diabétiques
- les enfants sous thérapie de substitution surrénalienne (hyperplasie congénitale des surrénales, insuffisance surrénalienne)



## Pneumologie, mucoviscidose

### Ne peuvent pas participer au camp (sauf exception):

- Le patient atteint de mucoviscidose ou le patient ayant des bronchiectasies non liées à la mucoviscidose, et dont la maladie n'est pas sous contrôle (c'est-à-dire VEMS-1  $< 60\%$ , dégradation rapide,  $> 3$  exacerbations par an, dépendance à une oxygénothérapie)
- Les enfants sous traitement d'entretien avec de corticostéroïdes à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES)
- L'asthme sévère non contrôlé ayant besoin de stéroïdes oraux et/ou de produits biologiques
- Les enfants soumis à une oxygénothérapie chronique et/ou à une ventilation (non) invasive
- Les enfants présentant des anomalies congénitales des voies aériennes ou des poumons n'étant pas contrôlées.

## Les troubles immunitaires primaires

### Ne peuvent pas participer au camp (sauf exception):

- Les enfants ayant un déficit immunitaire combiné sévère, c'est-à-dire un (S)CID ou une lymphopénie sévère ( $\text{CD4} < 200$ )
- Les enfants ayant un déficit immunitaire et une insuffisance respiratoire sévère (voir pneumologie)
- Les enfants immunodéficients qui doivent recevoir ou qui ont bénéficié d'une greffe de cellules souches ou d'une thérapie génique il y a moins d'un an, ou plus selon la durée de l'immunosuppression.
- Les autres déficits immunitaires, à savoir la maladie granulomateuse chronique (CGD), la lymphohistiocytose hémophagocytaire familiale (HLH), les maladies congénitales auto-inflammatoires (sauf FMF), le syndrome de Down avec un déficit immunitaire, les déficits immunitaires avec dysrégulation immunitaire active\* (LRBA, NFKB1, NFKB2, STAT3 GOF, IRAK4, MyD88, STAT2, ...).
- Tous les patients ayant un déficit immunitaire pour lesquels le médecin traitant a requis de ne pas aller à l'école ou au travail.

\* C'est-à-dire une poussée auto-immune ou auto-inflammatoire au cours de l'année écoulée ou un traitement par immunosuppresseurs récemment débuté





7<sup>e</sup> HO - Lessines

## Néphrologie

### Ne peuvent pas participer au camp (sauf exception):

- Enfants recevant des corticostéroïdes à haute dose (voir remarques générales)
- Enfants qui ont reçu du rituximab ou de l'eculizumab au cours des 6 dernières semaines ou qui devraient recevoir ce traitement dans les semaines à venir.

### Peuvent participer au camp après consultation avec le médecin/spécialiste traitant :

- Enfants sous traitement comprenant des médicaments immunosuppresseurs
- Enfants sous traitement par dialyse ou plasmaphérèse
- Enfants chez lesquels un syndrome hémolytique et urémique atypique a été diagnostiqué
- Enfants atteints d'un syndrome néphrotique récurrent ou cortico-dépendant.
- Enfants ayant reçu du rituximab ou de l'eculizumab au cours de la dernière année mais antérieurement aux 6 dernières semaines (cf point supra).

## Rhumatologie

### Ne peuvent pas participer au camp (sauf exception):

- Enfants sous corticothérapie à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES)

### Peuvent participer au camp :

- Enfants atteints d'une maladie rhumatismale et recevant les traitements suivants :
  - Hydroxychloroquine (Plaquenil®), méthotrexate (Ledertraxate®, Metoject®), mycophénolate mofétil (Cellcept®), cyclosporine, tacrolimus (Advagraf®, Prograft®) et azathioprine (Imuran®).
  - Médicaments biologiques comme les inhibiteurs de TNF® (Enbrel®, Humira®, infliximab), Orencia®, inhibiteurs de l'IL-1 (Anakinra®, Ilaris®), inhibiteurs de l'IL-6 (Roactemra®), inhibiteurs des JAK (Olumiant®, Xeljanz®), rituximab.

## Gastro-enterologie

### Ne peuvent pas participer au camp (sauf exception):

- Les enfants sous corticothérapie à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES)

### Peuvent participer au camp :

- Les enfants sous un seul médicament immunosuppresseur en situation stable (en rémission)

### Peuvent participer au camp après consultation avec le médecin/spécialiste traitant :

- Les enfants sous traitement comprenant des médicaments immunosuppresseurs

## Neurologie

### Ne peuvent pas participer au camp (sauf exception):

- Les enfants sous oxygénothérapie chronique et/ou ventilation non-invasive.
- Les enfants sous corticothérapie à haute dose (voir REMARQUES GÉNÉRALES)

Ce sont souvent des enfants atteints de multiples pathologies pour lesquels la consultation auprès d'un neuropédiatre est recommandée

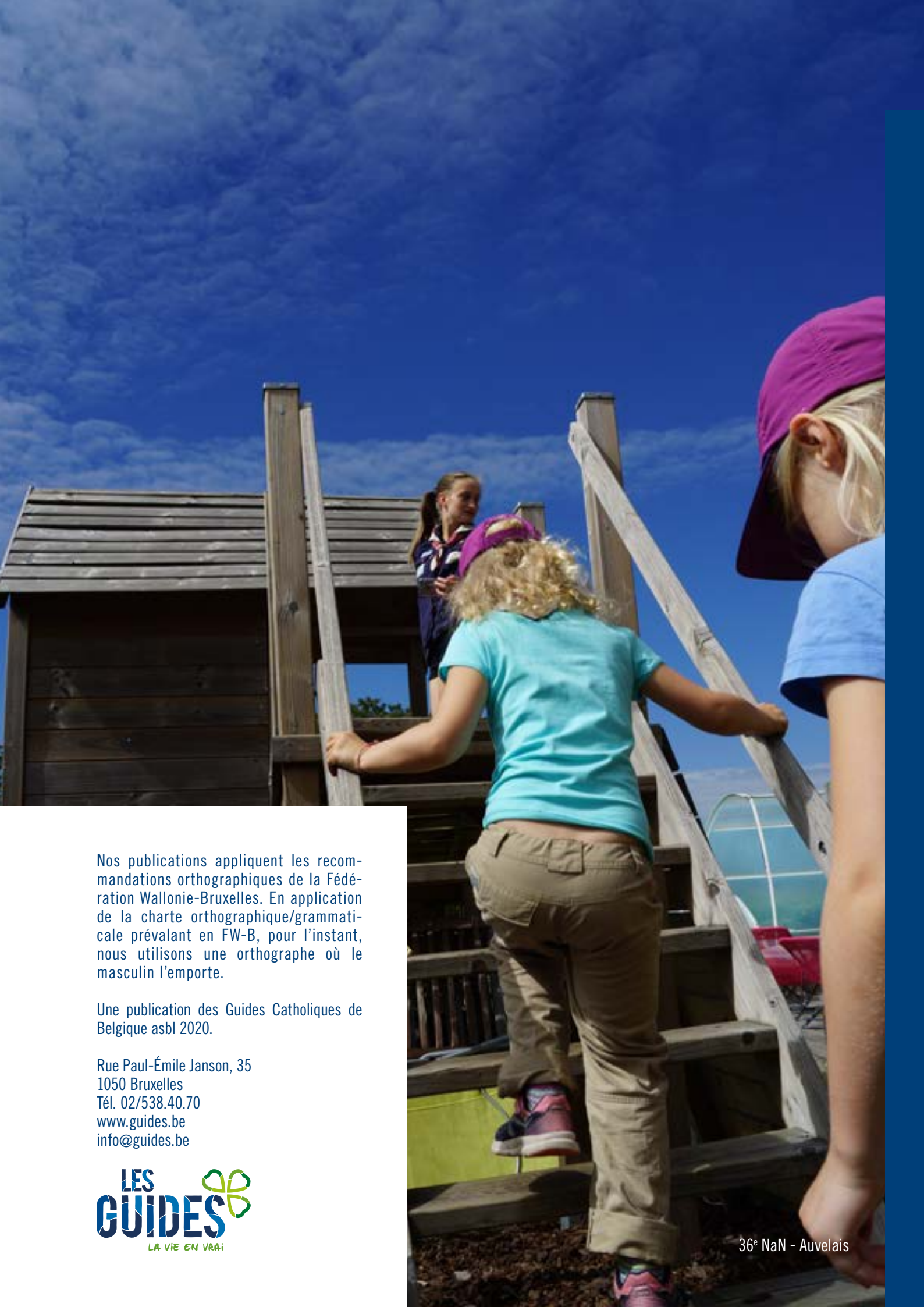
## Hemato-oncologie

### Ne peuvent pas participer au camp (sauf exception):

- Les enfants en phase de traitement intensif ou durant une certaine période après une greffe de cellules souches allogéniques (+/- 12 mois ou plus selon la durée de l'immunosuppression).

### Peuvent participer au camp :

- Tous les autres enfants, y compris les enfants ayant une LLA sous traitement d'entretien, les enfants sous thérapie par Glivec, Hydrea etc... Le médecin traitant peut être consulté au cas par cas et peut déroger au principe général chez certains enfants atteints de comorbidités.



Nos publications appliquent les recommandations orthographiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En application de la charte orthographique/grammaticale prévalant en FW-B, pour l'instant, nous utilisons une orthographe où le masculin l'emporte.

Une publication des Guides Catholiques de Belgique asbl 2020.

Rue Paul-Émile Janson, 35  
1050 Bruxelles  
Tél. 02/538.40.70  
[www.guides.be](http://www.guides.be)  
[info@guides.be](mailto:info@guides.be)

**LES GUIDES**  
LA VIE EN VRAI